

FLASH INFO n°18

Juillet et Septembre 2023

COMMUNE DE SERIGNE

CONSEIL MUNICIPAL du 28 juillet

Vendredi 28 juillet 2023

Etaient présents : BAUDRY Yves, BOUILLAUD Julie, CAUDAL Grégory, CHAUVEAU Jordan, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

Absente excusée : LERIDON Marylène (pouvoir à BOUILLAUD Julie)

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 JUIN 2023

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 juin à l'unanimité.

2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le Conseil valide le devis de la librairie FLORILEGE pour l'achat de livres de notre bibliothèque pour un montant de 304,15 € HT

Le Conseil valide le devis de L'INSTINCT GRAVURE pour une plaquette à poser sous un tableau peint par les élèves de notre école pour un montant de 12,05€ TTC

Le Conseil valide le devis d'EDF pour le compteur électrique de la salle de la maison des associations du Petit Logis pour un montant de 1514,40€ TTC

3. TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE/ ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

CANTINE

Par convention en date du 28 juillet 2022 signée entre l'Etat et la Commune de Sérigné, il est rappelé qu'une tarification sociale a été mise en place à la rentrée scolaire 2022/2023 qui propose une tarification progressive calculée sur la base des revenus ou du quotient familial.

Au travers de cette convention pluriannuelle, l'Etat s'engage à verser l'aide aux collectivités éligibles pendant 3 ans sous réserve de la disponibilité des crédits. Cette aide s'élève à 3 € par repas servi au tarif maximal d'1 €.

Le service de restauration scolaire doit proposer au moins 3 tranches de tarification, dont au moins une tranche est inférieure ou égale à 1€ et une supérieure à 1 €. Le tarif inférieur ou égal à 1€ est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1000 €.

Par ailleurs, notre fournisseur de repas est affecté par une augmentation des prix des matières premières, impactant le prix d'achat des repas.

Le Conseil valide les tranches et les tarifs suivants

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF
1ère	0 à 1000	1,00 €
2ème	1001 à 1500	4,20 €
3ème	Supérieur à 1501	4,35 €

Le Conseil rappelle :

- qu'en l'absence de justificatif (attestation de quotient familial ou avis d'imposition sur le revenu) le repas sera facturé 4,35 €
- que si des changements interviennent (maladie, RDV médical...), il est obligatoire de prévenir la mairie avant 10H00, sinon le repas sera facturé au tarif correspondant à la tranche
- que le quotient familial transmis par les familles sera valable pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2023 (un nouveau justificatif devra être transmis à compter du 1^{er} janvier 2024)

Si une famille connaît un changement important de situation en cours d'année (séparation, chômage, reprise d'activité...), elle devra le signaler au service en mairie. Ainsi, ce nouveau quotient familial sera appliqué sur le mois suivant, sans rétroactivité

- de fixer le repas adulte à 4,35 €
- de fixer le repas payé par les familles d'accueil à 4,35 €

- **GARDERIE**

Le Conseil valide les tarifs suivants pour l'année scolaire 2023-2024 :

- **Matin de 7H30 à 8H30** : 1.10 € / ½ heure (1,05 € / la ½ heure en 2022-2023)
- **Soir** : -Part fixe – le goûter : 0,65 € (0,60 € pour le goûter en 2022-2023)
-De 16H30 à 19H00 : 0,85 € / ½ heure (0,80 € / la ½ heure en 2022-2023)

4. REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE

Le Conseil valide le règlement du restaurant scolaire et de la garderie et décide de maintenir le permis à points mis en place lors d'année scolaire 2022/2023.

5. MAISON DES ASSOCIATIONS/ MOBILIER ET AMENAGEMENT

Le Conseil valide la proposition d'aménagement de l'espace cuisine et le choix du mobilier.

6. CIMETIERE/ DEVIS D'AMENAGEMENT

Le Conseil valide le devis du « Groupe Elabor » concernant le relevage physique de plusieurs tombes dans le cimetière communal soit pour un montant de 12 940,00 € HT soit 15 528,00 € TTC.

7. GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT/ REPORT DES DOSSIERS

Seulement 2 dossiers ont été instruits sur les 10 dossiers prévus dans le programme « Toitures et Façades » du Guichet Unique de l'Habitat. Compte tenu que la commune n'a pas atteint le nombre maximal de dossiers (2/an), il est proposé de maintenir le nombre de 10 dossiers du programme soit de programmer les 8 dossiers restants sur les années 2023, 2024 et 2025.

8. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter sur la parcelle suivante :

- AB 141 (bâti) - 466 m² située rue du Pontreau
- AB 901 (non bâti) – 483 m² située rue des coquelicots

CONSEIL MUNICIPAL du 19 septembre

Mardi 19 septembre 2023

Etaient présents : BAUDRY Yves, BOUILLAUD Julie, CAUDAL Grégory, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, LERIDON Marylène, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

Absents excusés : CHAUVEAU Jordan (Pouvoir à BAUDRY Yves)
GIRAUD Sébastien (Pouvoir à FAUCHERON Jean Michel)

La séance débute avec la présentation du pacte financier et fiscal par Messieurs LHERMITTE et TANGUY de la Communauté des communes du Pays de Fontenay-Vendée.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 JUILLET 2023

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juillet à l'unanimité.

2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le Conseil valide le devis de Mr HENRI Julien concernant l'achat de vaisselle pour la maison des Associations d'un montant de 451,36€ HT.

Le conseil valide le devis de la COLAS pour des travaux de voirie autour de la maison des Associations pour un montant de 2 315€ HT.

Le Conseil valide le devis de GUILBAUD Clovis pour la taille des haies au terrain de foot et à la salle polyvalente pour un montant de 668€ HT.

Le Conseil valide le devis d'ORAPI pour l'achat de produits d'entretien pour un montant de 339,10€ HT.

3. REVISION DES TARIFS DU REMPLACEMENT DE LA VAISSELLE MISE A DISPOSITION (CASSE OU PERTE)

Le Conseil Municipal valide les nouveaux tarifs pour le remplacement de la vaisselle cassée ou perdue lors de la location des salles.

4. APE, CONVENTION D'AIDE AUX DEVOIRS

Le Conseil valide la proposition de l'APE de continuer les activités de soutien scolaire auprès des enfants de l'école pour l'année 2023-2024 dans la salle du restaurant scolaire le lundi et le jeudi de 16h30 à 18h.

5. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter sur la parcelle suivante :

- AB 867 (bâti) - 79 m² située rue de la rabatelière
- ZP 171 (bâti) – 2630 m² située rue de la tonnelle

INFORMATIONS DIVERSES

- La salle des associations du Petit Logis sera opérationnelle à partir de la mi-octobre 2023
- Mise en vente des lots du lotissement « Le Chêne Vert »

L'AVANT-GARDE SERIGNOLAISE vous propose tous les lundis à 20 h 30 – salle polyvalente

Cardio-training - Pilate
Renforcement musculaire global
Etirements

Contact : Marietta BIRAUD 06 35 76 81 48

RENTREE SCOLAIRE 2023-2024

La rentrée scolaire 2023-2024 a eu lieu le 4 septembre dernier avec environ 86 élèves, 5 enseignants et 6 employés (ATSEM, Ménage, cantine et garderie) de notre commune.



De gauche à droite sur la photo :

- Mr RATOUIT Olivier, remplaçant de La Directrice pendant ses heures de délégation.
- Mme PREZEAU Christelle pour la classe des CE1 et CE2
- Mme ROUEZ Emmanuelle pour la classe des maternelles
- Mme GAUTIER Cécile, Directrice et enseignante des CM1 et CM2
- Mme MAT Pascale pour la classe GS et CP

Nous souhaitons à toute l'équipe une excellente année scolaire

AVC

CONFÉRENCE

NE PERDEZ PAS UNE MINUTE !

CONFÉRENCE OUVERTE À TOUS
animée par la filière AVC de Vendée



Pour lutter contre l'Accident Vasculaire Cérébral,
AGIR VITE C'EST IMPORTANT
pour une meilleure prise en charge et pour
avoir plus de chances de récupération.

**VENDREDI
6 OCT. 2023
À 14h30
MAILLEZAIS**
Salle Geoffroy d'Estissac
33 rue de l'Église

APPELEZ IMMÉDIATEMENT
LE SAMU

15

Renseignements
07 88 62 84 84
www.cc-vse.com

Pays de
Fontenay-
Vendée

Vendée
Sèvre
Aulise

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

ars
Agences Régionales de Santé
Pays de la Loire

DATES A RETENIR

- ✓ **Dimanche 8 octobre** : **La Joséphine** parcours réservée aux femmes de 5 kms, inscriptions auprès de Sandrine au 06.95.80.54.10.



LA JOSÉPHINE
8 OCTOBRE 2023
Séigné

REJOIGNEZ-NOUS

inscription jusqu'au 4/10 sur:
<https://www.larochesuryon.fr/lajosephine/>
Départ 10h de la Mairie
On vous attend avec une touche de rose
Pré inscription par sms:
Sandrine Lebon 0695805410

- ✓ **Samedi 14 octobre** : Repas à emporter organisé par L'Amicale Laique à la salle polyvalente (voir affiche jointe)

- ✓ **Dimanche 22 octobre** : « **Octobre Rose** » à Sérigné organisé par le Pôle de proximité : marche ouverte à tous

- ✓ **Dimanche 29 octobre** de 9 h à 12 h : matinée « **NETTOYONS LA NATURE** »



Inscription souhaitée auprès de la Mairie ou par mail à : dieumegard@mairiedeserigne.fr
afin de pouvoir organiser les circuits en amont
(Réponse avant le 26 octobre)



L'entretien des trottoirs devant chez soi est un geste citoyen

Des trottoirs propres et agréables, c'est l'affaire de tous !

ETAT CIVIL



- DRILLAUD Francine, décédée le 4 juillet
- MAJOU Michel, décédé le 31 août



- HURIER Magali et BESSE Fabrice, le 12 juillet
- MERCIER Béatrice et NAULLEAU Alain, le 2 septembre
- HERON Aurore et DOSSO Abou, le 9 septembre
- CAILLOUX Aurélie et SEIGNEURIN Tom, le 16 septembre
- HENNARD Pascale et PIGOT Olivier, le 23 septembre

La Municipalité s'associe à la peine et à la joie des familles

AUTREFOIS SERIGNE

Sérigné 09 Jeudi 12 Juin 2003

Environnement : 14 bénévoles à pied d'œuvre



Une petite pause bien méritée pour les bénévoles qui ont nettoyé les sentiers.

Samedi, la commission sport loisirs culture avait invité les bénévoles à une opération débroussaillage et balisage des sentiers pédestres. 14 personnes ont répondu à l'appel pour que les promeneurs trouvent des circuits propres et agréables.

L'opération « le printemps de l'environnement » est une manifestation nationale mise en place depuis sept ans parrainée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. A Sérigné, l'idée a séduit des élus qui organisent une demi-journée de nettoyage des deux sentiers pédestres : le circuit des Meules long de 13 km et le circuit du Gué long de 9,8 km. Ces sentiers sont inscrits au PDIPR (Plan départemental d'itinéraires pédestres de randonnées). Les guides des sentiers sont disponibles à la mairie.

Les responsables de la commission organisatrice sont tout de même un peu soucieux quant au passage de la voie nouvelle qui passe à proximité du circuit des Meules. Ils souhaitent que la variante proposée soit étudiée pour l'année prochaine.